

Adresse de la société populaire d'Houvigneul (Pas-de-Calais), lors de la séance du 2 frimaire de l'an III (22 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Houvigneul (Pas-de-Calais), lors de la séance du 2 frimaire de l'an III (22 novembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 44;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19614\\_t1\\_0044\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19614_t1_0044_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

**b**

[*Les membres de la société populaire de Dieppe à la Convention nationale, Dieppe, s. d.*] (21)

Citoyens Représentants,

Après avoir entendu la lecture de vôtre Adresse aux français, il ne s'est élevé qu'un cri, dans notre société, et les tribunes, Vive la Convention! Vivent nos dignes représentants qui ont rappelé les vertus exilées, et déclaré la guerre à Mort à la tyrannie et aux crimes qui l'accompagnent toujours! périssent tous les ennemis de la Représentation nationale; tous ceux qui auraient la coupable audace de rivaliser de pouvoir avec elle! Périssent tous les êtres immoraux qui ne parlent que de sang, d'échafauds; tous les dilapidateurs de la fortune publique, tous les frippons qui calomnient le régime de la justice, que parce qu'ils la redoutent!

Suivent 110 signatures.

**c**

[*Les citoyens de la société populaire d'Houvineuil à la Convention nationale, Houvineuil, le 10 brumaire an III*] (22)

Citoyens représentants,

Le plus grand des bienfaits dont nous sommes redevables à la Révolution, c'est bien la jouissance des droits sacrés et imprescriptibles de l'homme et du citoyen. Droits d'autant plus saint et plus respectables qu'ils sont consacrés par l'acte constitutionnel adopté par la France républicaine. Qui croirait que dans ce siècle de philosophie et d'après une autorité aussi imposante, on osa attaquer la liberté de la presse et de l'opinion; à coup sûr ils ne sont pas les amis du peuple ceux qui prétendent donner des fers à la libre émission de la pensée; soit en comprimant le génie, soit en comprimant son essor vers ce qui l'intéresse.

Nous avons le courage de vous dire, le sang des patriotes n'auroit pas coulé dans ma contrée, la liberté n'auroit point été attaquée, si les catilinas modernes n'avoient à l'exemple des rois et des despotes couronnés dégradé et avili l'humaniste en lui ravissant l'exercice de la nature. Nous le disons encore, la violation des principes, la profanation des droits naturels, est un véhicule vers la corruption des mœurs du gouvernement.

C'est ainsi que tous les tirans de la terre sont parvenus à donner des chaînes à ceux qui les environnaient et à consolider l'esclavage des peuples.

Citoyens législateurs, ce n'est qu'en marchant avec constance et fermeté sur la ligne des maximes démocratiques et révolutionnaires de la

liberté et de l'égalité, que vous pouvez arriver au port de la prospérité publique; pour nous, nous vous déclarons que les ennemis des principes sont aussi les nôtres, que nous verrions à l'échafaud les hommes ivres de sang de l'innocence, les dilapidateurs de la fortune publique et les partisans du terrorisme. Nous jurons de défendre la Convention nationale jusqu'à la mort, n'écoulant d'autres voix que celle de ses membres fidèles, qui ont jusqu'ici combattu la tyrannie, les factions et les crimes. Tel est notre profession de foi, daignez la recevoir et nos cœurs seront satisfaits.

A Houvineuil, le dix brumaire 3<sup>ème</sup> année républicaine une et indivisible.

Suivent 56 signatures.

**d**

[*La société populaire d'Héraclée à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (23)

Législateurs,

Sourds à la voix de l'intrigue, ennemis irrconciliables de la terreur et du crime, sages partisans de la justice et de la vertu, les hommes libres de la commune d'Héraclée, adoptent les principes consacrés dans votre Adresse au peuple français avec la même ardeur, que vous les avez manifesté.... Les voila donc détruits ces projets chimériques de quelques dominateurs insolents qui vouloient avilir et anéantir la Convention parce qu'ils vouloient anéantir la République... ils avoient sans doute oublié que nous avons juré son unité, son indivisibilité, et que nous sommes debout pour la soutenir!... ils avoient oublié que Robespierre, Danton, Hébert et leurs complices ont déjà payé de leur tête leur audace triumvirale!... ils avoient oublié que c'est la Convention qui à fondé la République, et qu'elle ne doit abandonner son poste que quand elle aura terrassé tous les ennemis de l'intérieur, et les armées triomphantes auront brisé les sceptres des Rois ligués contre elle!... Quelques que soient leurs vœux insensés, nous vous disons, sans craindre que notre voix soit étouffée par leurs clameurs et leurs pamphlets ridicules, que nous vous vouons reconnaissance pour ce que vous avez fait, et que vous avez notre confiance, que l'ont veut détruire les sociétés populaires, fiers de cette Constitution à la sanction de laquelle nous avons coopérée, nous les enverrons à la page des droits de l'homme qu'ils voudroient anéantir, pour ne laisser au peuple que l'opprobre et la servitude. Sont-ce des sociétés populaires celles qui ne voient dans la Convention qu'une poignée d'hommes à qui ils voudroient dicter les lois, et dans laquelle ils méconnaissent la représentation de la souveraineté imprescriptible du peuple? Sont-ce des sociétés populaires, ces assemblées d'hommes pervers et méchants qui ne voient le bien de leur patrie que dans leur

(21) C 328, pl. 1453, p. 28. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(22) C 328, pl. 1453, p. 26. *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(23) C 328, pl. 1453, p. 29.